Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_15-DE

DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2ème Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/15
Présents	24	Objet : Dispositif « Chantier Jeunes Brevet d'Aptitudes
Pouvoirs	05	aux Fonctions d'Animateur d'accueil collectif de mineurs
Votants	29	(BAFA) » – Augmentation de l'enveloppe dédiée

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_15-DE

Vu, la délibération n°21/04/2022/04 en date du 21 avril 2022 approuvant le dispositif « Chantier Jeunes BAFA »,

Conformément à la délibération n°21/04/2022/04 du Conseil Communautaire en date du 21 avril 2022, le dispositif « Chantier Jeunes BAFA », visant à accompagner et soutenir les jeunes du territoire dans leur insertion professionnelle, consiste à financer le premier stage BAFA (théorique) à cinq jeunes maximums par an, à hauteur de 500,00 € (cinq cents euros) maximum par session, en contrepartie d'heures effectuées.

En effet, à l'issue de leur stage pratique de quatorze jours, non rémunéré, les jeunes concernés s'engagent à travailler à due concurrence exacte en temps de travail (SMIC Horaire) au sein d'un accueil de loisirs, sans percevoir de rémunération traditionnelle, afin de couvrir les frais de formation avancés par la CCPD, telle une rémunération dite « non numéraire ».

En 2025, et pour la première fois, le nombre de bénéficiaires maximum de ce dispositif a été atteint dès avril et d'autres demandes ont d'ores et déjà été recensées.

Considérant qu'une somme d'un montant de 1 000,00 € (mille euros), budgétisée pour la formation dans le cadre des journées pédagogiques en 2025, n'a pas été utilisée grâce à une sollicitation en interne (animation de la Fresque du Climat), il est proposé d'allouer cette somme au dispositif « Chantier Jeunes BAFA » afin de répondre favorablement à la demande et d'élargir le dispositif, dans la mesure du possible.

Vu, l'avis favorable de la 6ème Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » qui s'est réunie le 30 juin 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer l'enveloppe globale dédiée au dispositif « Chantier Jeunes Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur d'accueil collectif de mineurs (BAFA) » à 3 500,00€ (trois mille cinq cents euros).

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal, Chapitre 011-Charges à caractère général, Article 6184-Versement à des organismes de formation,

- PRÉCISE que les autres éléments du dispositif tels que prévu par la délibération n° 21/04/2022/04 en date du 21 avril 2022 sont inchangés,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025
Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Présidence de la Communauté
Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER